

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **FCP SMART CASH**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n° 04-2023 du 07 Février 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART CASH aura lieu le 13 Mars 2023.

FCP SMART CASH présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP SMART CASH
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP-
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Catégorie</b>	: FCP Obligations
<b>Objet</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
<b>Législation applicable</b>	: -Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. -Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
<b>Adresse</b>	: 5 Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément n° 04-2023 du 07 Février 2023
<b>Date de constitution</b>	: 06 Mars 2023
<b>Durée de vie</b>	: 99 ans à compter de la date de constitution
<b>Promoteurs</b>	: Smart Asset Management & Amen Bank
<b>Gestionnaire</b>	: Smart Asset Management, 5 rue Mustapha Sfar 1002, Tunis
<b>Dépositaire</b>	: Amen Bank, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis.
<b>Distributeur</b>	: Smart Asset Management, 5 rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Journalière

#### **Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de souscription n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission, le prix de rachat n'est accompagné d'aucun droit d'entrée.

**Pour plus d'informations sur FCP SMART CASH, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Smart Asset Management sise à 5 rue Mustapha Sfar 1002, Tunis.**